

Secrétariat du Grand Conseil M Numéro d'objet

*Projet présenté par les députés :
Eric Bertinat, Christina Meissner*

Date de dépôt : Date de dépôt

Proposition de motion demandant la fermeture des chemins et des routes carrossables franchissant la frontière franco-genevoise hors des routes douanières

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que septante-sept chemins carrossables franchissent la frontière franco-genevoise ;
- que certains de ces chemins sont peu fréquentés ;
- que les divers postes de gardes-frontière ne disposent pas des effectifs prévus ;
- que les effectifs actuels ne permettent pas d'assurer une couverture suffisante des frontières ;
- que ce sous-effectif sur le terrain engendre une hausse de la criminalité à Genève ;
- que Genève connaît déjà le taux de criminalité le plus élevé de Suisse ;
- que l'essentiel de cette criminalité est le fait de personnes de passage, sans lien avec notre pays ;
- que le manque de contrôles aux frontières provoque un surcroît de travail pour la gendarmerie genevoise qui est déjà suffisamment occupée ;
- qu'une diminution du nombre de chemins carrossables induirait une diminution du taux de criminalité

invite le Conseil d'Etat

-
- à fermer les chemins et les routes carrossables franchissant la frontière situés hors des routes douanières (voir annexe I) ;
 - à renaturer, dans la mesure du possible, les sites concernés

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son rapport annuel de 2010, la statistique policière de criminalité (SPC) publiée par l'Office fédéral de la statistique place, pour la deuxième année consécutive, Genève en tête des cantons les plus criminogènes de Suisse. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mauvais chiffres, dont notamment, le cadre géographique. Avec 105 km de frontières communes avec l'étranger, la question de la surveillance de celles-ci se révèle être un enjeu essentiel en matière de sécurité.

La part des infractions pénales commises par des personnes dites « de passage » et sans attaches avec Genève ou la Suisse n'est pas à négliger. De l'aveu même de divers professionnels, la majorité des personnes interpellées dans notre canton appartiendraient même à cette catégorie.

Face à cette situation, seule une meilleure couverture des frontières permettrait d'aboutir à un fléchissement sensible du taux de criminalité. Malheureusement, à l'heure actuelle, cette couverture est loin d'être optimale. En effet, sur les 340 gardes-frontière affectés à Genève, il faut en retrancher 130 détachés au contrôle des passagers hors Schengen à l'aéroport. Tout cela sans compter le personnel en formation ou en vacances.

Ajoutons que la région gardes-frontière VI (Genève) connaît actuellement et continuera à connaître au cours de ces prochaines années une série de départs en retraite et de démissions. Il en résultera une diminution notable des effectifs qui ne pourra pas être évitée avec le faible nombre d'engagements découlant de l'absence d'efforts de la Confédération pour rechercher une relève.

Conséquence de ce sous-effectif récurrent, la présence sur le terrain des gardes-frontière se fait rare. Certaines nuits, seuls dix gardes-frontière sont opérationnels. Quelques fois, aucune patrouille mobile n'est déployée. La population en ressent concrètement les conséquences au quotidien en observant le développement de la petite criminalité ou en prenant connaissance de certains faits divers relatés par la presse. Pour la gendarmerie et les instances judiciaires, la couverture insuffisante des frontières leur amène un surcroît de travail.

Pour remédier à ces carences en matière de surveillance des frontières, plusieurs solutions sont envisageables. L'accroissement des effectifs douaniers ou un transfert des gardes-frontière de l'aéroport sur le terrain sont

quelques-unes de ces solutions. La présente motion part d'un premier constat fait par tout un chacun : l'absence de présence humaine aux frontières. Ensuite, le nombre élevé de chemins ou de routes carrossables entre Genève et la France vient s'ajouter à cet état de fait et aggraver une situation déjà tendue.

D'après l'administration fédérale des douanes et le Département de l'Intérieur et de la Mobilité, septante-sept points de passage permettent le franchissement de la frontière en voiture. Sur ces septante-sept accès, certains ne sont jamais ou rarement empruntés par les automobilistes, de sorte que leur fermeture ne serait pas susceptible d'engendrer des difficultés de circulation ou un report de trafic insupportable. Le fait que trafic routier soit marginal explique peut-être l'absence de données de comptage de véhicules hors des routes douanières¹.

La fermeture des routes et des chemins carrossables non douaniers² permettrait aux gardes-frontière d'atténuer quelque peu l'ampleur de leur difficile tâche et d'augmenter la couverture aux autres points de passage. Quant à la population, cette dernière verrait sa sécurité s'accroître sans avoir à consentir à d'énormes sacrifices.

Enfin, la faune et la flore tireront également profit de la suppression de ces chemins carrossables et de la renaturation des sites concernés. Des mesures, autrement plus spectaculaires de retour à la nature, ont été prises en démontant au printemps 2011, la route de Mategnin reliant Meyrin à Prévessin, un passage autrefois fréquenté quotidiennement par plus de 3'000 véhicules. L'invité de la présente motion n'entraîne, elle, aucun préjudice pour le trafic transfrontalier motorisé.

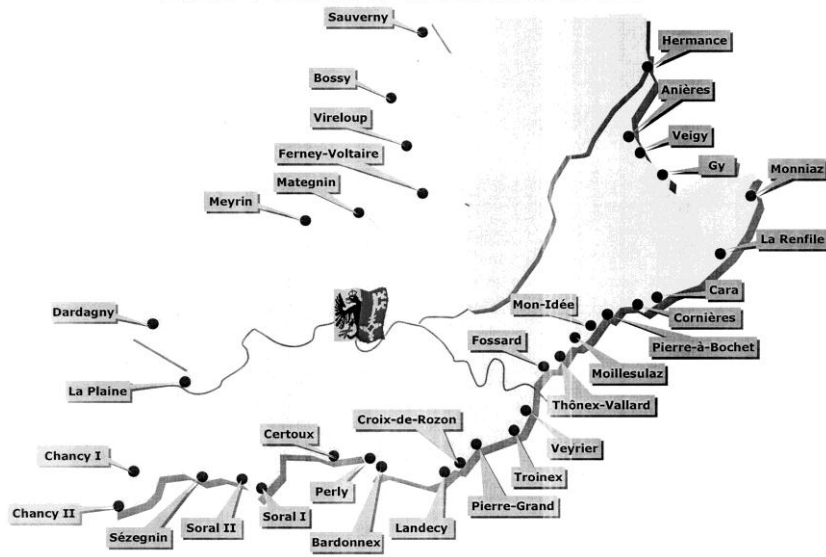
Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.

¹ Voir ANNEXE II

² Voir ANNEXE I

ANNEXE I

Les routes douanières



Source : Département de l'Intérieur et de la Mobilité

ANNEXE II

Comptages de véhicules aux limites cantonales genevoises, années 2000, 2005 et 2010

Unité: véhicules / jour ouvré

N° Siredo	Lieu	Sortie Genève	Entrée Genève	Somme 2000	Sortie Genève	Entrée Genève	Somme 2005	Sortie Genève	Entrée Genève	Somme 2010
3132	Douane d'Hermance	# 1'480	# 1'570	# 3'050	2'150	2'250	4'400	2'120	2'090	4'210
3130	Douane d'Anières	6'680	6'700	13'380	7'600	7'580	15'180	7'840	8'040	15'880
5246	Douane de Veigy-Corsier	590	410	§ 1'000	560	660	1'220	720	510	1'230
5248	Douane de Veigy-Covery	730	810	1'540	910	1'190	2'100	1'020	1'420	2'440
5250	Douane de Gy	560	950	1'510	720	700	1'420	930	850	1'780
5252	Douane de Monnaz	2'140	1'770	3'910	2'350	2'170	4'520	2'320	2'210	4'530
5254	Douane de la Renfile	710	640	1'350	910	820	1'730	910	850	1'760
5256	Douane de Cara	1'510	1'260	2'770	1'600	1'620	3'220	2'350	1'900	4'250
5258	Douane de Cornière	640	500	1'140	1'100	820	1'920	1'420	980	2'400
3128	Douane de Mon-Idée	3'080	2'900	5'980	3'510	3'320	6'830	3'850	4'150	8'000
3126	Douane de Pierre-à-Bochet	4'180	4'260	8'440	4'140	4'310	8'450	4'620	4'860	9'480
309	Douane de Moillenlaz	7'410	7'550	14'960	6'870	6'950	13'820	7'170	7'840	15'010
2039	Douane de Thônex-Vallard	7'210	7'480	14'690	8'460	8'020	16'480	9'120	8'420	* 17'540
3124	Douane de Fossard	3'490	3'230	6'720	3'710	3'570	7'280	3'720	3'560	7'280
3122	Douane de Veyrier	3'370	-	7'500	3'730	4'410	8'140	3'430	4'490	7'920
5260	Douane de Bossey	1'950	1'730	3'680	1'660	1'810	3'470	1'690	1'940	3'630
5262	Douane de Pierre-Grand	1'040	1'090	2'130	1'540	1'320	2'860	1'930	1'630	3'560
3120	Douane de Croix-de-Rozon	2'470	2'570	5'040	3'810	3'480	7'290	4'340	4'000	8'340
3118	Douane de Landecy	1'770	1'970	3'740	2'340	2'760	5'100	2'030	2'790	4'820
2071	Douane de Bardonnex	12'950	13'970	26'920	15'920	17'060	32'980	21'730	21'800	* 43'530
2037	Douane de Ferly	7'410	7'380	14'790	7'460	7'960	15'420	7'710	8'370	* 16'080
5264	Douane de Certoux	1'290	960	2'250	1'340	1'280	2'620	1'260	1'260	2'520
5266	Douane de Soral I	770	700	1'470	1'060	900	1'960	1'120	950	2'070
5268	Douane de Soral II	1'230	1'470	2'700	1'990	2'270	4'260	1'890	2'440	4'330
5270	Douane de Sezegnin	340	300	640	330	390	720	470	490	960
5274	Douane de Chancy II	930	940	1'870	1'140	1'130	2'270	1'260	1'250	2'510
TOTAL FRONTIERE HAUTE-SAVOIE		75'930	33'080	153'170	86'910	88'750	175'660	96'970	99'090	196'060
3290	Douane de Chancy I (pont)	1'170	1'340	2'510	1'370	1'380	2'750	1'590	1'610	3'160
5276	Douane de la Plaine	580	550	1'130	630	660	1'290	820	830	1'650
5238	Douane de Bardagny	460	430	890	550	530	1'080	800	730	1'530
5282	Douane de Meyrin	10'000	10'130	20'130	10'800	10'990	21'790	* 10'100	* 9'280	* 19'380
3134	Douane de Mategnin	6'760	5'880	12'640	7'620	7'020	14'640	7'730	7'200	14'930
2046	Douane de Ferney	9'070	9'770	18'840	9'920	9'860	19'780	13'240	12'420	* 25'680
3136	Douane de Vireloup	3'680	3'600	7'280	4'000	3'930	7'930	3'790	4'070	7'860
5278	Douane de Bossy	1'450	1'650	3'100	2'020	2'170	4'190	2'180	2'630	4'810
3280	Douane de Sauvigny	1'040	1'070	2'110	1'440	1'510	2'950	* 1'620	* 1'740	* 3'360
TOTAL FRONTIERE AIN		34'210	34'420	68'630	38'350	38'050	76'400	41'850	40'510	82'360
TOTAL FRONTIERE FRANCO-SUISSES		110'140	67'500	221'800	125'260	126'800	252'060	138'820	139'600	278'420
2068+2069	Autoroute/VD	33'610	34'650	68'260	36'170	37'250	73'420	37'250	37'850	75'100
3286	Chemin de l'Etraz/VD	3'730	4'120	7'850	3'270	3'580	6'850	3'250	3'540	6'790
3284	Route Suisse/VD	7'340	8'080	15'420	7'890	8'670	16'560	7'860	9'520	17'380
TOTAL LIMITE VAUD / GENÈVE		44'680	46'850	91'530	47'330	49'500	96'830	48'360	50'910	99'270

— Débit reconstitué
 # Travaux
 § Travaux de modulation à Veigy
 * Valeur premier semestre seulement

Source : Département de l'Intérieur et de la Mobilité

http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/Limites_Ge.pdf?ComponentId=kmelia800&SourceFile=1297931038268.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/